

Chronique des tendances de la société française

Louis Dirn *

Cette chronique, qui a pour ambition de présenter et de commenter régulièrement certaines des transformations en cours de la société française ⁽¹⁾, est consacrée dans ce numéro à la relation entre la scolarité et les inégalités de revenu, aux données de la concurrence entre écoles privées et publiques, au rôle de la perspective de la retraite dans l'acquisition de la résidence secondaire, aux conséquences de l'augmentation du nombre des médecins, à la désaffectation des instances de représentation du personnel dans les entreprises privées et enfin on s'interroge sur l'influence de l'emploi féminin sur la fécondité.

Ecole et inégalités de revenus

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les inégalités de salaires ont suivi une évolution contrastée. Elles se sont d'abord accrues jusqu'en 1965 environ, puis n'ont cessé ensuite de se réduire dans une deuxième période, dont nombre d'observateurs croient constater la fin ⁽²⁾. C'est d'ailleurs cette tendance à la réduction qui était plutôt mise en évidence dans l'ouvrage de Louis Dirn ⁽³⁾.

Un article paru au début de l'année dernière dans la série trimestrielle *Notes et graphiques* du CERC ⁽⁴⁾ faisait le point de ces évolutions et s'interrogeait sur leurs explications possibles. Les suggestions des auteurs, peu remarquées à l'époque, prennent un relief nouveau après les agitations lycéennes qui ont marqué la fin de 1990.

Les auteurs examinent différents facteurs — effet des politiques en matière de revenu minimum, équilibres ou plutôt déséquilibres entre besoins et offre de main-d'œuvre de diverses qualifications — dont il

(*) Le pseudonyme de L. Dirn désigne une équipe de sociologues qui se réunit à l'OFCE. Ont collaboré à cette chronique : Y. Lemel, N. Herpin, M. Forsé, J.-P. Jaslin, O. Benoît-Guilbot et H. Mendras. L. Duboys Fresney a assuré la coordination de l'ensemble.

(1) La première de ces chroniques a paru dans le précédent numéro de la *Revue de l'OFCE* (n° 35). Elles ont pour objet d'actualiser et de compléter des tendances formulées par l'équipe Louis Dirn, dans *La société française en tendances*, Paris, PUF, 1990, 368 p.

(2) G. Canceill, A. Villeneuve, « Les inégalités de revenus : quasi statu quo entre 1979 et 1984 pour les salariés et les inactifs », *Economie et statistique*, n° 230, mars 1990.

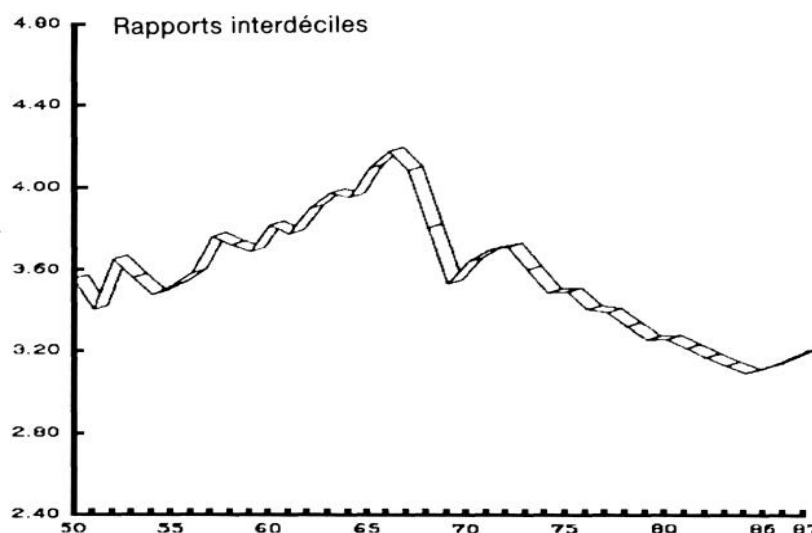
(3) L. Dirn, *op. cit.*, tendance 12.1, p. 277.

(4) P. Concialdi, Ph. Madinier, « Formation, mobilité et disparités de salaires depuis quarante ans », CERC, *Notes et graphiques*, janvier 1990.

est évidemment bien difficile de démêler l'écheveau, et s'interrogent ensuite sur le rôle de l'Education nationale. « A tout le moins, écrivent-ils, peut-on avancer que le développement de l'appareil de formation a joué un rôle important dans la réduction des écarts de salaires au cours des années soixante-dix, que ce soit directement ou de façon indirecte en créant les conditions qui ont permis aux politiques de relèvement des bas salaires d'atteindre leur pleine efficacité ».

Les auteurs ne développent guère les mécanismes ainsi suggérés, mais on peut imaginer le cheminement suivant. Les investissements collectifs dans la formation permettent aux plus démunis d'atteindre des niveaux scolaires qui sinon leur seraient inaccessibles. Comme la plupart des mieux pourvus, intellectuellement et économiquement par leur famille d'origine, obtiennent, en tout état de cause, une bonne réussite scolaire, leur devenir est assez indépendant des investissements consacrés par la collectivité au fonctionnement de l'école. Les efforts financiers envers l'école ont donc pour effet d'atténuer les disparités de réussite scolaire et d'augmenter la proportion de ceux qui peuvent espérer obtenir des emplois qualifiés correspondant précisément à leur niveau de formation. Ces emplois, plus qualifiés, sont mieux rémunérés, car rémunérés suivant la productivité de leur titulaire, et la proportion des salaires faibles diminue donc. Bien entendu, le raisonnement est un peu simpliste car il ignore les effets de l'abondance relative — l'augmentation du nombre des diplômés les dévalorise ⁽⁵⁾ — et suppose que les rémunérations reflètent la productivité marginale des travailleurs et qu'elle-même est la conséquence directe de leurs qualifications. Le raisonnement n'en est pas moins suggestif.

1. La dispersion des salaires D9/D1 depuis 40 ans



Note : Le premier décile (D1) correspond au niveau de salaire en-dessous duquel se trouvent les 10 % de salariés les moins payés. Le 9^e décile (D9) correspond au montant au-dessus duquel se trouvent les 10 % de salariés les mieux payés. Le rapport du 9^e au 1^{er} décile fournit une mesure de la dispersion de l'ensemble des salaires.

Source : INSEE.

Champ : Secteurs privé et semi-public. Salariés à temps complet.

(5) Ch. Baudelot, M. Glaude, « Les diplômés paient-ils de moins en moins ? », *Données sociales*, édition 1990, pp. 103-108.

Si les hypothèses précédentes étaient exactes, les débuts d'une reprise de la croissance des inégalités de salaires seraient une conséquence assez directe du ralentissement des efforts financiers envers l'Education nationale ces dix dernières années. Comme les conditions de travail des élèves et enseignants se sont sans doute détériorées — la taille moyenne des classes dans le second cycle technologique par exemple est passée dans le secteur public de 28,3 élèves en 1981-82 à 31,4 en 1987-88 —, il est à craindre que les élèves issus d'un système scolaire de plus en plus élitiste⁽⁶⁾, déjà obligés de faire face à des difficultés pour trouver un emploi, constatent en plus que les rémunérations qu'ils en retirent, pour les moins qualifiés d'entre eux tout au moins, sont de plus en plus faibles par rapport à leurs anticipations. Au-delà même de la dévalorisation des diplômes due à l'augmentation des diplômés, on comprend les insatisfactions qui se manifestent et on peut craindre qu'elles continuent de se manifester.

De la concurrence entre écoles privées et publiques

Le développement considérable du système scolaire s'est accompagné de profondes modifications dans son organisation. Les filières se sont multipliées, en même temps que se développaient les facilités de passage de l'une à l'autre⁽⁷⁾.

Parmi les évolutions, l'une d'entre elles était jusqu'à présent peu connue et peu analysée. Il s'agit de l'équilibre et des relations entre les secteurs privé et public de l'enseignement que l'on peut, après tout, considérer comme deux filières scolaires différentes. Or des études récentes apportent des informations à ce sujet⁽⁸⁾.

A première vue et en tendance longue, le secteur privé perd de son importance. Ce secteur scolarisait, en effet, presque 50 % des élèves du secondaire en 1935 et n'en scolarise plus que 20 % en 1975, 16 % en 1980. Certes les effectifs scolaires s'étant considérablement accrus pendant la même période, cette chute n'est que relative. Elle n'en est pas moins considérable. De plus la violence des débats et des oppositions entre les tenants des deux secteurs dans les années d'avant-guerre apparaît de nos jours bien archaïque. Les grandes institutions qui structuraient et organisaient la société française d'avant-guerre ont beaucoup perdu de leur importance⁽⁹⁾ et les enjeux symboliques qui opposaient l'école publique, laïque et républicaine, à l'école confessionnelle ont perdu de leur signification. On conclurait facilement de tout cela à la perte d'importance du secteur privé.

(6) Louis Dirn, *op. cit.*, tendance 15.1, p. 336.

(7) L. Dirn, *op. cit.*, tendance 8.1, p. 192.

(8) Alain Léger, « Enseignement public et privé : idées fausses et réalités », *Société française*, n° 36, juil.-sept. 1990 et n° 37 oct.-déc. 1990.

(9) Louis Dirn, *op. cit.*, chapitre 9, p. 207.

Or l'examen des itinéraires scolaires montre une situation radicalement différente : 35 % des élèves avaient effectué en 1980, à l'issue de leur scolarité secondaire, au moins une année de présence dans le secteur privé durant leur cursus. Ce chiffre est, semble-t-il, en augmentation, et on peut imaginer qu'il atteigne prochainement les 40 %. Même si la part de la population scolarisée à un instant donné dans le secteur privé est faible, le nombre des usagers globaux est donc lui très élevé. L'explication, simple, réside dans le fait que le secteur privé sert en grande partie de filet de secours pour les enfants rencontrant des difficultés lors d'une scolarisation dans le secteur public. Les motifs d'ordre confessionnel jouent donc assez peu dans les raisons pouvant expliquer la fréquentation des écoles privées. Il s'agit d'aider à la réussite scolaire.

1. Evolution du taux de transfert entre 1973-80 et 1980-87, pour les sept premières années de la scolarité secondaire

En %

	1 Tout public	2 Transfert en public	3 Tout privé	4 Transfert en privé	2+4 Total des transferts	2+3+4 Total des usagers du privé	Ensemble
Panel 1973-74	67,2	7,3	9,9	15,6	22,9	32,8	100
Panel 1980	65,1	8,4	9,6	17	25,4	34,9	100

Source : A. Léger ⁽⁸⁾

Tous les milieux sociaux ne profitent pas au même titre de cette circulation scolaire. Les enfants de cadres supérieurs ayant terminé leur scolarité en 1980 étaient presque un sur deux à avoir recouru au secteur privé. Parmi les milieux ouvriers ils étaient à peine un sur quatre à l'avoir fait. Le recours au privé est donc socialement sélectif. Alain Léger montre qu'on ne peut sans précautions considérer le « privé » comme plus « démocratique » que ne le serait l'école publique. Au total l'école privée paraît à nombre d'égards, au vu des résultats d'Alain Léger, s'inscrire dans le panorama que brosse Antoine Prost ⁽¹⁰⁾. D'avoir facilité le passage entre filières éducatives dans le cadre d'un système secondaire unifié a permis leur comparaison systématique et leur hiérarchisation, renforçant ainsi de manière imprévue l'élitisme du système. Cela étant, le secteur privé, mieux inséré dans l'ensemble, offre de nouveaux atouts aux parents de catégories supérieures pour éviter l'échec de leurs enfants.

(10) A. Prost, *L'enseignement s'est-il démocratisé ?*, Paris, PUF, 1986.

La résidence secondaire et l'installation précoce dans le troisième âge

Le recensement de 1990 ⁽¹¹⁾ dénombre 2,8 millions de résidences secondaires, soit 13 pour 100 résidences principales contre 12 pour 100 résidences principales au précédent recensement en 1982. Quand sont examinées les décennies précédentes, on constate que la croissance de ce type de possession ralentit.

De 1964 à 1978, l'accroissement annuel du parc des résidences secondaires, par construction nouvelle ou par rénovation d'ancien, a été de 58 000, avec une faible variabilité d'une période à l'autre, de 50 à 65 000 ⁽¹²⁾. De 1978 à 1982, l'augmentation s'accélère (+ 105 000 résidences secondaires par an en moyenne). Mais entre 1982 et 1983, l'accroissement du nombre des résidences secondaires fléchit à 69 000 unités.

2. Evolution du parc des résidences secondaires

En milliers

Résidences secondaires	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
(1) Evolution du nombre de résidences secondaires à partir des soldes des entrées et des sorties d'une année sur l'autre	+ 69	+ 85	- 7	+ 57	+ 15	+ 91
(2) Constructions de l'année	30	36	36	39	26	23
(3) = (1) - (2) Solde des résidences secondaires gagnées (+) ou perdues (-) dans le stock des constructions anciennes (principales, secondaires et vacantes)	+ 39	+ 49	- 43	+ 18	- 11	+ 68

Source : Louvot et Renaudat ⁽¹³⁾, p. 39 et 145.

1985 est l'année noire des résidences secondaires : pour la première fois depuis le début des années soixante, leur nombre est en diminution. C'est donc avec retard que le ralentissement de la croissance

(11) Cl. Taffin, « Deux fois plus de logements qu'il y a un siècle », *Economie et statistique*, n° 240, 1991.

(12) J. Méraud, *Les besoins des Français*, Paris, Conseil économique et social et Economica, 1990.

(13) Cl. Louvot, J.-P. Renaudat, « Le parc de logements et son occupation, mouvements annuels entre 1982 et 1988 », *Insee-résultats*, 1990.

économique atteint le marché des résidences secondaires. La crise ne touche pas la mise en chantier des maisons neuves ; en revanche les rénovations d'ancien sont moins nombreuses et les mises au rebut plus fréquentes. Les années suivantes, le solde redevient positif, mais sans atteindre le niveau de croissance de la fin des années soixante-dix : + 57 000 en 1986, + 15 000 en 1987 et + 91 000 en 1988. Pour ce type de possession, l'engouement n'est plus aussi vif que par le passé, même quand la conjoncture économique s'améliore.

Une certaine désaffection pour un symbole de prospérité

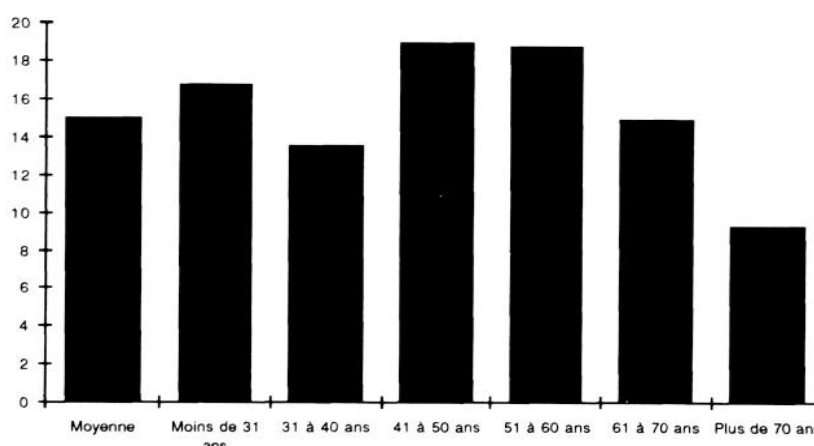
La résidence secondaire ne serait-elle plus le symbole de la prospérité qu'elle a été dans les années soixante et soixante-dix ? L'évolution du parc montre que, pour les Français, ce type de possession ne mérite plus tous les sacrifices. L'entretien prend du temps et, même pour les passionnés du bricolage et du jardinage, il reste onéreux. Les propriétaires ont donc cherché à louer et la multipropriété, qui réduit le coût des charges, s'est développée. Le marché de la location s'est élargi et diversifié, rendant désormais moins nécessaire l'achat de la résidence secondaire pour passer ses vacances.

Onéreuse à l'entretien, la résidence secondaire est aussi un point fixe. Or la variété des destinations attire de plus en plus les vacanciers. Les déplacements en France et à l'étranger au moment des congés se sont considérablement développés dans la dernière décennie ⁽¹⁴⁾. Les longs week-ends sont l'occasion de découvrir les métropoles régionales ou les capitales européennes. Et même les familles sédentaires aiment changer de destination d'une année sur l'autre.

La mise à l'épreuve du futur cadre de vie

Ce sont évidemment les ménages les plus jeunes, à la fois aisés et sans enfant, qui valorisent le dépaysement au moment des congés annuels. La résidence secondaire reste cependant une possession d'âge

2. « Dispose-t-on dans votre famille d'un autre logement où vous pouvez aller à tout moment ? »
(% des réponses affirmatives)



Source : INSEE ⁽¹⁵⁾.

(14) M. Christine, C. Samy, *Les vacances des Français en 1985*, INSEE, 1987.

(15) INSEE, « Les pratiques de loisirs, enquête 1987-1988 », *Insee-résultats*, 1989.

mûr. Elle atteint un maximum lorsque l'âge du chef de ménage se situe entre quarante et soixante ans.

Certains s'en trouvent dotés en héritant de la résidence principale de leurs parents. D'autres en achètent avec l'idée que l'appartement ou la maison pourra bientôt leur servir en dehors des périodes de vacances. La retraite approche. A terme, la résidence secondaire peut se transformer en résidence principale si l'environnement dispose d'équipements sanitaires, commerciaux et culturels et si le voisinage permet qu'on s'y fasse des amis. Ce futur cadre de vie est mis à l'épreuve au cours des périodes de congés.

Après le moment de la retraite, le taux de possession décline. Une partie de cette diminution est imputable à la transformation des résidences secondaires en résidences principales. Cette pratique, rare dans les années soixante-dix, est plus fréquente dans la décennie suivante.

3. Les mutations du parc des résidences secondaires

Catégorie de logement	1976-1979		1982-1987	
	Solde des passages entre résidences principales et secondaires	Solde des passages entre résidences secondaires et logements vacants	Solde des passages entre résidences principales et secondaires	Solde des passages entre résidences secondaires et logements vacants
Résidences principales	+2	—	+ 39*	—
Logements vacants	—	- 37	—	- 26
Résidences secondaires	-2	+ 37	- 39	+ 26
Ensemble	0	0	0	0

(Les flux de sorties du parc sont comptés négativement, les flux d'entrée dans le parc positivement).

* 135 000 résidences secondaires sont devenues résidences principales ;

96 000 résidences principales sont devenues secondaires.

Source : Cl. Louvot ⁽¹⁶⁾.

La résidence secondaire reste le cadre des activités de vacances pour ceux qui en sont possesseurs ; mais ces derniers ne la conçoivent-ils pas aussi et de plus en plus comme une installation qui anticipe le troisième âge ?

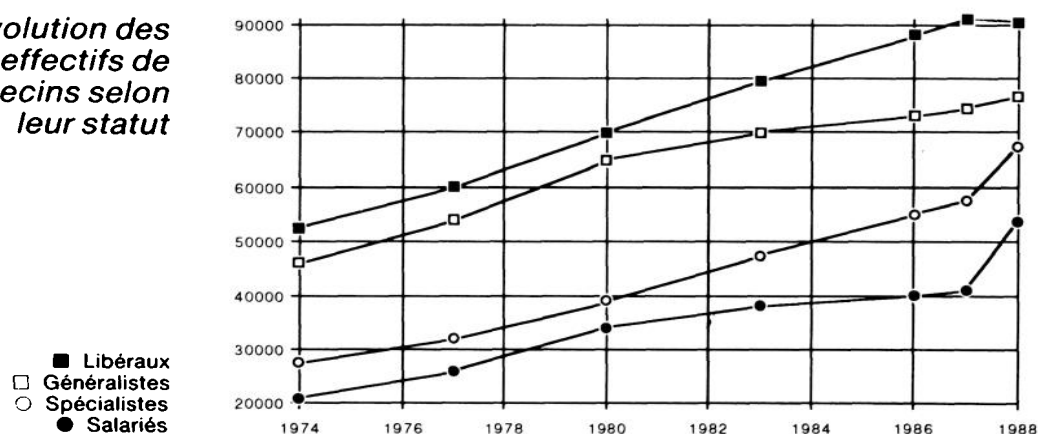
(16) Louvot Cl., « Les mutations du parc de logement », *Economie et statistique*, n° 225, 1989.

La situation pléthorique du corps médical entraîne des conséquences économiques et sociales fâcheuses

La forte progression des dépenses de santé des ménages au cours des deux dernières décennies s'est accompagnée d'une croissance spectaculaire de l'offre médicale⁽¹⁷⁾. De 273 000 en 1970 (5,4 pour 1 000 habitants), les personnels médicaux sont passés à 545 000 en 1988 (9,7 pour 1 000 habitants), soit une hausse de quasiment 100 %. Cette augmentation concerne toutes les catégories, mais elle est particulièrement importante pour les médecins spécialistes (+ 157 %) et, dans une moindre mesure, les généralistes et dentistes (+ 70 %). Entre 1981 et 1986, alors que l'emploi total a diminué au rythme de 0,3 % l'an, le nombre des médecins a connu une progression annuelle de 3,3 %. Le nombre des spécialistes est passé de 1 pour 1 280 habitants à 1 pour 941.

Les médecins généralistes s'orientent principalement vers le secteur libéral, et les spécialistes vers le secteur salarié. Les anciennes disparités régionales se sont légèrement atténuées, mais la région parisienne et le sud méditerranéen restent les plus attractifs. Quatre régions (Ile-de-France, Provence, Rhône-Alpes et Aquitaine) regroupent 50 % des spécialistes. S'il n'y a plus de véritables déserts médicaux, la répartition territoriale demeure donc extrêmement inégale.

3. Evolution des effectifs de médecins selon leur statut



Source : Ministère des Affaires Sociales, *Solidarité Santé, Etudes Statistiques*, n° 3, mai-juin 1988.
(Fichier Adeli et estimation pour 1988)

Augmentation des effectifs et répartition géographique contrastée sont en grande partie responsables des problèmes économiques que rencontrent désormais les médecins. 3 130 d'entre eux gagnent moins de 4 700 francs nets mensuels (avant impôt), et 10 % sont considérés comme ayant de faibles revenus (les recettes annuelles brutes prove-

(17) Louis Dirn, *op. cit.*, tendance 8.2, p. 198-199.

nant de leur exercice libéral n'excèdent pas 200 000 francs ; déduction faite des charges liées à la profession, il leur reste en moyenne 6 700 francs nets par mois). Ce sont principalement les jeunes générations qui subissent les effets de cette baisse de revenu, voire de prestige. Avant de s'installer certains passent par une période de chômage.

Aujourd'hui, du fait de la politique de réduction progressive des effectifs étudiants menée depuis 1977, le nombre d'entrées annuelles dans la profession s'est ralenti. Mais compte-tenu de la pyramide des âges (47 % des médecins ont moins de 40 ans), on ne peut espérer une diminution suffisante des effectifs avant 2010-2015.

Cette évolution a déjà conduit à des mouvements de revendication importants (grèves des internes et des chefs de clinique) qui pourraient bien s'étendre si les négociations n'aboutissent pas et si les plus anciens n'acceptent pas de revenir sur quelques uns de leurs avantages.

Contemporaine de la création du double secteur d'activité (conventionné et à honoraire libre), cette évolution a également entraîné une rapide augmentation du nombre de médecins (souvent spécialistes) exerçant dans le secteur à honoraire libre. On peut en effet penser que même si la concurrence joue défavorablement sur le prix moyen d'une consultation non-conventionnée, elle n'a pas empêché bon nombre de médecins de choisir le secteur libre pour pallier les difficultés de revenus suscitées par l'activité conventionnée. Il en a résulté un alourdissement des dépenses de santé des ménages. On peut se demander si le principe d'égalité d'accès aux soins ne s'en trouve pas aujourd'hui remis en cause.

Les instances de représentation du personnel n'assurent plus leur reproduction dans les entreprises privées

En France le système de représentation des salariés des entreprises du secteur privé est composé d'une pluralité d'instances de représentation, animées par un grand nombre de délégués et peu de permanents. Si tous les postes étaient pourvus, l'effectif théorique serait de 1,6 million de représentants (titulaires et suppléants)⁽¹⁸⁾ ; en réalité on compte environ 500 000 délégués. Leur champ d'activité est très étendu, mais, en revanche, leur pouvoir limité, sauf en ce qui concerne les activités socio-culturelles.

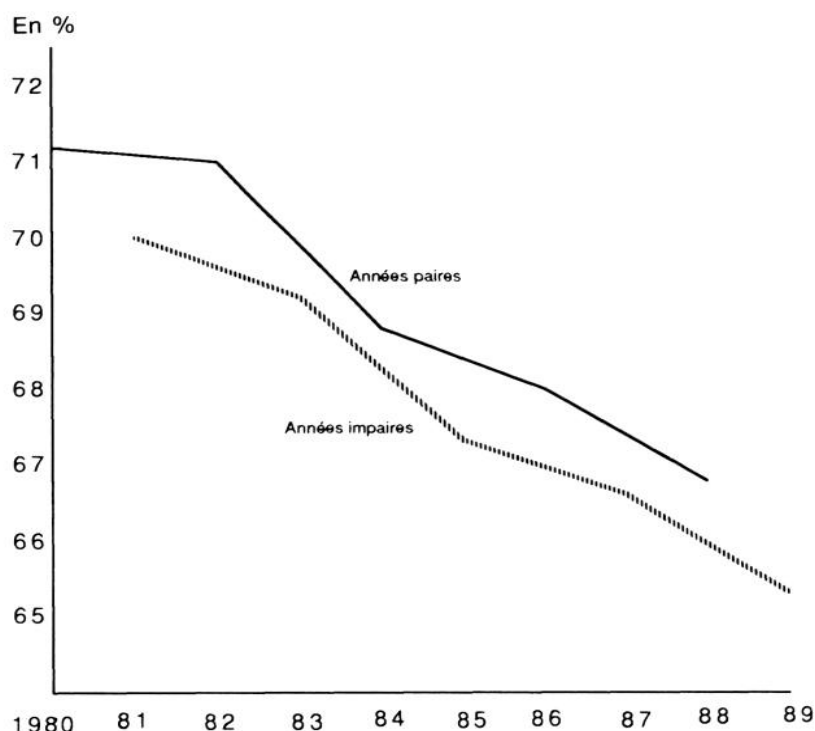
C'est un modèle qui s'oppose à la plupart des autres systèmes européens et notamment à celui de l'Allemagne. Une autre spécificité

(18) G. Adam, *Droit Social*, novembre 1983.

française réside dans le fait que le personnel des entreprises de moins de 10 salariés est légalement exclu de toute représentation. En conséquence, 50 % des salariés du privé n'ont pas de représentation. Jusqu'au début des années quatre-vingt, la présence d'instances de représentation augmentait progressivement, mais depuis nous assistons à un effritement.

Même si le taux de participation aux élections reste important (65,4 % pour les Comités d'entreprise), la progression continue des abstentions est un phénomène inquiétant. Ce taux est plus fort dans les régions de tradition ouvrière (nord de la ligne Rennes-Lyon), dans le collège d'encadrement et dans le tertiaire.

4. Taux de participation aux élections aux comités d'entreprises



Source : Ministère du Travail.

Le ministère du Travail enregistre depuis 1985 une augmentation du nombre d'entreprises où les élections du CE n'ont pu avoir lieu faute de candidats : à travers les procès-verbaux, on constate que 4 % des entreprises faisaient état de carence totale en 1985 et 5,4 en 1989.

Au-delà de la participation électorale, nous pouvons observer plusieurs baisses qui semblent indiquer que la crédibilité des instances est fragilisée.

Entre 1987 et 1989, les Comités d'hygiène et de sécurité-conditions de travail (CHS-CT) ont régressé de 2 %. Seulement 65 % des établissements assujettis sont couverts et 80,4 % des salariés. L'augmentation des accidents mortels (+ 10,8 % entre 1987 et 1988, + 5,5 % entre 1988 et 1989) montre pourtant l'urgence d'actions d'envergure à ce niveau.

4. Taux de couverture des salariés dans les établissements en 1987-1989 par des comités d'hygiène et de sécurité-conditions de travail

Année	Etablissements assujettis	Effectifs correspondants	Etablissements couverts		Effectifs couverts	
			Nombre	%	Nombre	%
1987	32248	6355783	21644	67,1	5232538	82,3
1989	33150	6313175	21535	65	5073450	80,4

Source : ministère du Travail

Les délégués du personnel sont aussi en perte de vitesse. En 1988, 43 % des établissements assujettis, couvrant 60 % des salariés, avaient au moins un délégué du personnel, alors qu'en 1985 il s'agissait de 48 % des établissements et 74 % des salariés étaient concernés par cette instance de représentation. Cela représente une baisse de l'ordre de 8 % des élus délégués du personnel.

Par ailleurs la rotation des élus augmente au sein des sections (il s'agit là des délégués désignés par les organisations syndicales) et leur nombre est en diminution progressive. Actuellement seuls 51 % des établissements assujettis (qui ont plus de 50 salariés) sont couverts.

En deux ans, 50 % des sections ont disparu puis ont été remplacées, mais avec une perte d'environ 4 %. La rotation s'accroît fortement. Ce mouvement de disparition-réimplantation est très variable suivant les secteurs. Dans le tertiaire, il peut aller jusqu'à 80 % des sections ; dans le secondaire, il est moins important, environ 40 à 45 %.

5. La représentation syndicale

	1981	1985	1987	1989
Entreprises assujetties	36 548	34 513	33 825	34 775
% des établissements assujettis	60,4	57,4	55,1	50,7
% des salariés couverts par un délégué syndical	—	75	74,5	70

Source : ministère du Travail

Cet effritement menace l'institutionnalisation des syndicats ⁽¹⁹⁾

Jusqu'à présent les syndicats avaient leur force dans l'entreprise et la société par une institutionnalisation forte. Elle compensait la faiblesse du nombre d'adhérents ⁽²⁰⁾. Le rétrécissement du jeu institutionnel, s'il se poursuit, menacera le syndicalisme. Cette difficulté est d'autant plus sérieuse que l'éclatement des instances (comités d'entreprises, délégués du personnel, comités d'hygiène et de sécurité-conditions de travail) ne favorise pas la prise en compte des défis nouveaux tels que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ou l'introduction de nouvelles technologies.

Les délégués du personnel traitent des statuts et des classifications ; le CHS-CT des horaires, de l'organisation du travail et des conditions de travail ; et le CE de l'emploi et de la formation.

Confronté à un renouvellement constant des élus (un tiers des élus délégués du personnel en 1989 l'étaient pour la première fois) et de ses bases d'implantation, le syndicat doit développer un effort très important en matière de formation des représentants d'organisations et d'articulation du travail des instances.

A défaut de cet effort les instances n'assureraient plus leur propre reproduction et les accords signés, même de bonne qualité, rencontreront des difficultés de mise en œuvre.

Travail des femmes et fécondité

Si le taux d'activité des femmes a augmenté depuis 1965 dans toutes les catégories d'âge et quel que soit le nombre d'enfants ⁽²¹⁾, c'est parmi les femmes de 25 à 39 ans, mères d'un ou de deux enfants, qu'il a le plus augmenté. Par ailleurs la baisse de la fécondité tient principalement à la diminution du nombre de familles nombreuses (trois enfants et plus) ; or les mères de familles nombreuses sont plus souvent inactives. Il résulte de cette double évolution que le nombre moyen d'enfants des femmes actives a augmenté, alors qu'il a baissé chez les inactives, bien que l'écart entre les deux reste net.

Des études longitudinales récentes ⁽²²⁾, qui suivent une même cohorte de familles, montrent que l'arrivée d'une première ou deuxième naissance ne change que très peu le statut professionnel des femmes : 80 % des actives ayant un emploi le reprennent après la naissance ; tandis que 80 % des inactives restent inactives. Pour les Françaises, un

(19) L. Dirn, *op. cit.*, tendance 9.1, p. 208.

(20) L. Dirn, *op. cit.*, tendance 10.2, p. 238.

(21) L. Dirn, *op. cit.*, tendances 3.4, p. 106 ; 3.2, p. 97 ; 8.3, p. 201.

(22) A.Chastand, M.Grignon, « Carrière familiale et professionnelle : vers une modélisation de l'employabilité des mères de famille », *Sociologie du travail*, n° 4, 1990.

emploi peut parfaitement se combiner avec la charge d'un ou deux enfants. Ce qui est devenu le modèle type de famille dans la société française. En revanche une troisième naissance change la situation. Parmi les femmes qui avaient un emploi, un tiers le quitte ; mais il faut constater par ailleurs que 69 % des femmes qui ont un troisième enfant étaient inactives avant la naissance. Autrement dit, l'arrivée d'un troisième enfant conduit une minorité de femmes à quitter leur emploi tandis que la majorité le conserve, mais surtout, ce sont les femmes qui n'ont pas d'emploi qui décident d'avoir un troisième enfant.

6. Taux d'activité des femmes selon le nombre d'enfants

En %

Enfants		0	1	2	3	4 et +
Age de la femme						
Total	A	59	67	58	37	22
	B	73	68	57	43	33
35-39 ans	A	84	76	65	45	27
	B	87	80	69	51	34
40-44 ans	A	75	65	55	40	23
	B	81	78	67	54	39
45-49 ans	A	67	54	44	30	18
	B	78	73	69	54	41
50-54 ans	A	58	45	33	27	17
	B	72	67	56	51	40
55-59 ans	A	46	39	33	35	27
	B	61	54	46	40	34

A = Enfants âgés de moins de 16 ans.

B = enfants mis au monde.

Source : extrait de Desplanques, Raton, Thave ⁽²³⁾ d'après l'enquête sur les familles de 1982.

Soyons provoquants : les données induisent une conclusion contraire à celle du bon sens : ce ne serait pas le travail qui détourne d'avoir plus de deux enfants, mais le nombre d'enfants souhaités qui commande le choix de la femme de conserver son emploi ou de le quitter, puisque parmi les couples qui ont pour projet d'avoir plus de deux enfants, la femme quitte son emploi dès la première naissance.

(23) Desplanques G., Raton I., Thave S., « L'activité féminine », *INSEE-Résultats* n° 10, 1991.

Deux autres constatations confirment cette hypothèse. D'abord le nombre de femmes qui se trouvent au chômage après une naissance est relativement faible : les femmes passent rarement par une période de transition où elles cherchent un emploi « introuvable », elles poursuivent leur activité professionnelle ou elles y renoncent. En second lieu, le nombre des femmes qui interrompent leur carrière pour élever leurs enfants est en régression ; toutefois celles qui l'interrompent le font pour une période plus longue.

Ainsi donc tout se passe comme si les couples, en se mariant, faisaient un choix délibéré de mode de vie entre deux modèles : deux salaires et deux enfants, un salaire et trois enfants ou plus. Par conséquent, dans ces stratégies familiales, l'influence du travail sur la fécondité n'est ni directe ni massive. A la suite d'enquêtes étrangères et de l'article de S. Lollivier ⁽²⁴⁾, F. de Singly ⁽²⁵⁾ avait déjà été conduit à la même conclusion : « la fécondité est non pas subie, mais contrôlée. Ce n'est pas la charge de travail supplémentaire, associée à la naissance d'un enfant, qui provoque l'arrêt salarié de la mère. En effet, la différence entre le taux d'activité des mères de deux enfants et celui des mères de trois enfants existe déjà avant la deuxième naissance ».

En conclusion cette analyse donne à penser que c'est la raréfaction des couples qui souhaitent une famille nombreuse qui cause la baisse de la fécondité plutôt que l'augmentation de l'emploi féminin.

Comparaison internationale

Cette solution donnée au problème du rapport entre fécondité et emploi des femmes est particulière à la France et ne se retrouve dans aucun autre pays d'Europe occidentale.

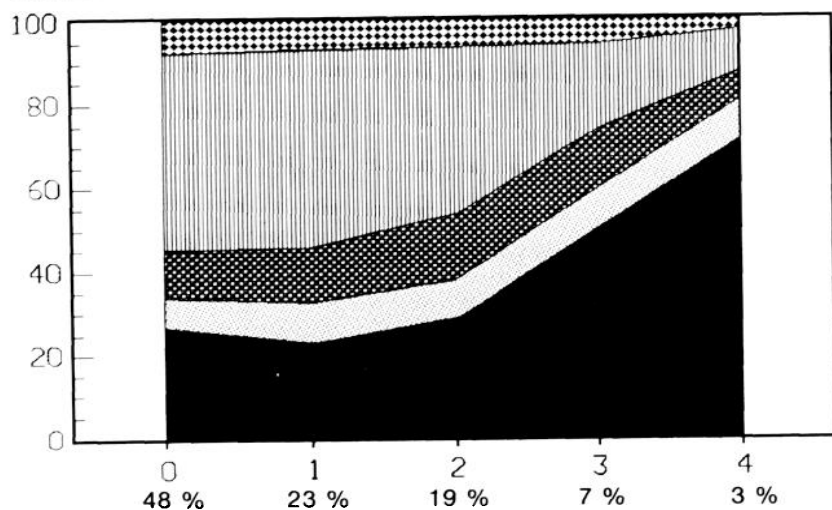
Si l'on compare les deux graphiques ci-dessous, on voit le contraste entre la France et la Grande-Bretagne. Outre-Manche moins de femmes ont un emploi, la naissance d'un enfant fait baisser le taux d'emploi féminin, les naissances suivantes entraînent un retrait progressif mais sans inflexion de la courbe à la troisième naissance, ce qui peut s'expliquer en partie par le pourcentage des emplois à temps partiel qui est beaucoup plus fort : 45 % contre 25 % en France. Cette situation est comparable à celle du Danemark. Elle est différente aux Pays-Bas où le taux d'emploi féminin est faible et où la moitié des femmes actives sont à temps partiel. En Allemagne le contraste est fort entre le nord, proche des Pays-Bas et le sud, proche de la France.

Par ailleurs, dans certains pays, les femmes quittent leur emploi à la première naissance et le reprennent lorsque le dernier enfant est élevé. Ce modèle « traditionnel » n'est plus suivi en France ni au Danemark, mais demeure répandu en Grande-Bretagne, en Belgique, en Italie et en Grèce.

(24) Lollivier S., « Activité et arrêt d'activité féminine : le diplôme et la famille », *Economie et Statistique*, n° 112, 1988.

(25) F. de Singly, *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF, 1987, p. 93.

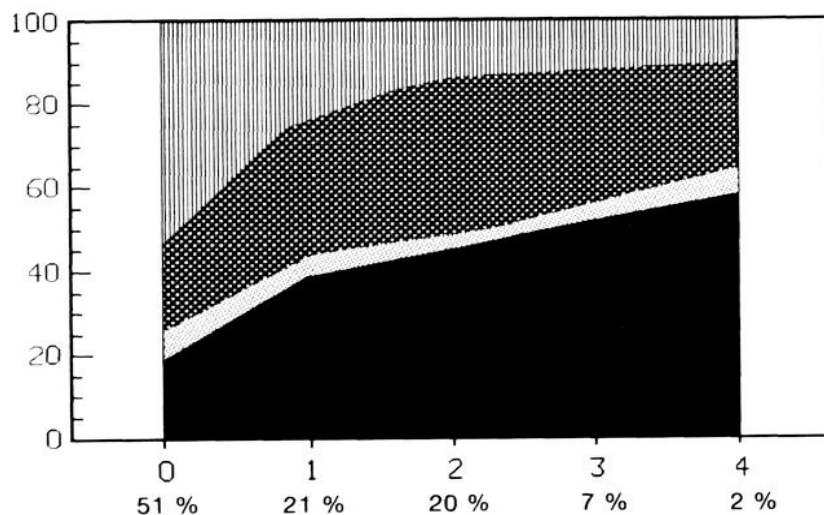
Activité



5. Activité selon le nombre d'enfants (France 1989)

Nombre d'enfants

Source : Données de l'Enquête Emploi 1989 de l'Insee, mises à notre disposition par le LASMAS (CNRS-IRESO). Il s'agit ici des femmes de 18 à 59 ans, non étudiantes et des enfants présents dans le ménage et qui ont moins de 18 ans.



6. Activité selon le nombre d'enfants (Grande-Bretagne 1980)

Emploi
 Active temps plein
 Active temps partiel
 Chômeuse
 Inactive

Nombre d'enfants

Source : Martin J., Roberts C., *Women and Employment, a Lifetime Perspective*, Londres, HMSO, 1984, p. 13. Il s'agit ici de femmes de 16 à 59 ans, non étudiantes et des enfants présents dans le ménage et qui ont moins de 16 ans.